



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. - Identification de la Collectivité :

VILLE DE VALOGNES
Place Général de Gaulle
50700 – VALOGNES

2. - Mode de passation du Marché :

Procédure adaptée en application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 et du décret n°2016-360 relatifs aux Marchés Publics (articles 27, 34 et 59 du décret).

3. - Objet du Marché :

RESTRUCTURATION DE L'HOTEL SAINT REMY EN MAISON DES SOLIDARITES ET AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT D'URGENCE.

Tranche ferme : Réhabilitation de l'ancien Hôtel St Rémy en maison des solidarités et aménagements extérieurs.

Tranche optionnelle n°1 : Aménagement d'un logement d'urgence.

Tranche optionnelle n°2 : Menuiseries extérieures de l'étage.

Lot n°00 : prescriptions communes

Lot n°01 : terrassement – voiries – réseaux - espaces verts

Lot n°02 : gros œuvre

Lot n°03 : maçonnerie pierre

Lot n°04 : charpente bois couverture zinc

Lot n°05 : menuiseries extérieures bois/ aluminium et PVC - serrurerie

Lot n°06 : menuiseries intérieures – plâtrerie sèche - plafond

Lot n°07 : chape – carrelage - faïence

Lot n°08 : peinture

Lot n°09 : électricité – chauffage – ventilation

Lot n°10 : plomberie

Réalisation des travaux par corps d'état séparés, les entreprises pouvant soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Le délai global d'exécution est de 10 mois compris préparation et congés payés

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : fin août 2018

4. – Obtention du dossier :
- Remise gratuite du dossier contre une demande écrite aux services techniques de la Mairie de 50700 VALOGNES. Le DCE est également consultable et téléchargeable sur le site www.synapse-ouest.com (renseignements : 02.99.55.02.05)
5. – Délai de validité des offres :
- 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
6. – Justifications à produire :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire (formulaire DC1)
 - Déclaration du candidat (formulaire DC2)
 - Les documents, certificats ou déclarations établis par l'administration certifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales (articles 50 à 54 du décret n°2016-360) ou une déclaration sur l'honneur faite par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
 - Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
 - Les attestations d'assurance en responsabilité civile et en responsabilité professionnelle
 - Les bilans ou extraits de bilans des 3 dernières années
 - Une liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
7. – Modalités de financement :
- Fonds propres (autofinancement), emprunts (budgets d'investissement de la collectivité) et subventions.
8. – Critères d'attribution :
- Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation :
- 1- Prix des prestations : 40%
 - 2- Valeur technique de l'offre selon cadre technique : 30%
 - 3- Valeur technique de l'offre selon références : 30%
9. – Renseignements :
- *Renseignements d'ordre technique (par mail, fax ou courrier):*
SARL Sylvie ROYER, Architecte DPLG
45, bd Félix Buhot 50700 VALOGNES
Fax : 02.33.40.31.31
Mail : sylvie.royer.architecte@wanadoo.fr
 - *Renseignements d'ordre administratif :*
Services techniques de Valognes
Tél : 02.33.95.82.01
E-mail :secretariat-technique@mairie-valognes.fr

10. – Date limite de réception des offres :

Le lundi 09 juillet 2018 à 12 Heures.

11. – Date d'envoi de l'avis :

Le mardi 12 juin 2018.

12. – Procédure de recours et délais :

Tribunal administratif 3, rue Arthur Le Duc – BP 25086 -14000 CAEN

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat (art L551-1 du CJA).
- Référé suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (art L 521-1 du CJA).
- Recours pour excès de pouvoir : dans les deux mois de la publication ou de la notification de la décision faisant grief (art R421-1 du CJA).
- Recours de pleine juridiction : les tiers évincés pourront contester le contrat dès la signature du marché jusqu'à l'expiration du délai de deux mois suivant l'attribution du marché.